

PROJET DE PROCÈS-VERBAL DU CC EOS

GROUPE DE DISCUSSION BAR

En ligne sur Zoom, le 5 septembre 2025 (11 h 00 – 13 h 00 CET)

1. Accueil et présentations

La présidente du groupe de discussion, Pauline Stephan, a souhaité la bienvenue à tous les participants à la réunion. Des excuses ont été reçues de la part de John Lynch. L'ordre du jour a été adopté.

- **Points d'action des dernières réunions (2 juillet 2025, Vigo)**

- | |
|--|
| 1. Le secrétariat doit relancer le groupe de discussion sur le bar afin d'élaborer des recommandations sur l'avis du CIEM pour 2026. |
|--|

Point 2 de l'ordre du jour
--

2. Discussion sur les avis proposés par le CIEM pour 2026 et examen des informations disponibles

La présidente a invité les membres à partager leurs points de vue et à souligner les points clés à prendre en considération lors de la rédaction du prochain avis du CC EOS sur le bar.

Il a tout d'abord été rappelé que l'évaluation des stocks pour 2026 comportait des modifications importantes par rapport aux années précédentes, intégrant davantage de paramètres, en particulier la migration estivale d'une partie de la population méridionale vers la zone de stock septentrionale. Le président a noté que certaines questions écrites du groupe de travail 3 de juillet à Vigo avaient été traitées récemment par Joanne Morgan (CIEM), qui avait apporté des précisions sur la méthodologie d'évaluation. Plusieurs scénarios ont été présentés concernant les augmentations potentielles des captures, selon que seules les captures professionnelles étaient prises en compte, que les captures professionnelles tenaient compte de la migration et que la pêche récréative était incluse.

Des préoccupations ont été exprimées concernant la pêche récréative. Manu Kelberine a fait remarquer que l'évaluation pourrait ne pas tenir pleinement compte des limites de prise existantes, telles que la limite de deux poissons par jour, et des mesures de gestion à long terme. Franck le Barzic a ajouté que la méthodologie d'estimation de la pêche récréative n'est pas claire, car les données peuvent provenir d'enquêtes nationales sans ajustement approprié pour tenir compte des limites réglementaires, ce qui peut conduire à une surestimation des prises récréatives. Les membres ont reconnu qu'il existe une incertitude importante dans ces données, ce qui rend difficile l'évaluation complète des prélèvements totaux. Malgré ces incertitudes, la tendance générale du stock semble positive. Les membres ont convenu qu'un avis devrait être

fourni pour soutenir les prochaines consultations de l'UE, même si certaines données restent incertaines.

Le président et Kelberine ont indiqué que les scientifiques de l'IFREMER élaborent actuellement des scénarios d'augmentation progressive des captures sur plusieurs années afin de garantir une exploitation durable des stocks. Ces scénarios visent à fournir une perspective pluriannuelle sur la reconstitution des stocks et des orientations sur le rendement maximal durable. Les résultats seront communiqués par l'IFREMER d'ici la fin du mois de septembre.

La discussion s'est ensuite orientée vers les mesures de gestion. Compte tenu de l'évolution positive des indicateurs biologiques, tous les membres présents à la réunion ont convenu de conseiller à la Commission de passer de l'actuel moratoire total sur la pêche, qui autorise des dérogations limitées, à un régime de pêche strictement réglementé. Les mesures proposées comprennent l'autorisation d'une utilisation limitée des engins actuellement non autorisés pour les captures accessoires uniquement, la transformation des rejets en débarquements afin de réduire le gaspillage, ainsi que la garantie de la durabilité à long terme du stock. En ce qui concerne la pêche récréative, il a été suggéré de maintenir les limites de prise existantes et de ne pas introduire de changements majeurs, tout en assurant une surveillance et une application continues.

Les participants ont également discuté de l'interaction entre les stocks nordiques et méridionaux due à la migration saisonnière. Il a été convenu que les mesures appliquées dans la zone nordique auront un impact sur le stock méridional, bien qu'il y ait eu un certain désaccord concernant l'effet réciproque. Kelberine a suggéré que les mesures nordiques affectent principalement le sud, tandis qu'Olivier Lepretre a fait valoir que les impacts sont réciproques. Le groupe a reconnu que ces dynamiques doivent être prises en compte dans l'élaboration de l'avis de gestion du stock.

La discussion a souligné l'importance de transformer les rejets en débarquements sans augmenter de manière substantielle la mortalité par pêche. Les participants ont noté le manque de données détaillées sur la pêche récréative et le risque de surestimation des captures totales. Malgré ces incertitudes, il a été convenu qu'il était essentiel de fournir des recommandations provisoires en raison du calendrier des consultations de l'UE.

Geert Meun a soulevé une question concernant la déclaration précédente du président sur le moratoire. Il a demandé des éclaircissements pour savoir si la proposition visait à supprimer le plafond de 10 % ou à supprimer l'interdiction de débarquement du bar en février-mars. Il a expliqué que pour la flotte néerlandaise, le principal problème était l'interdiction des débarquements pendant ces deux mois. Bien que leurs navires ne ciblent pas le bar, des prises accessoires sont tout de même enregistrées et doivent actuellement être entièrement rejetées. Il a souligné l'importance de conseiller à la Commission et aux États membres de lever cette restriction spécifique.

Le Barzic a soutenu la demande néerlandaise, soulignant que la levée du moratoire de février-mars était une revendication de longue date. Il a estimé que cela relevait du bon sens et l'a



présenté comme un changement de paradigme dans la gestion du bar, passant d'une situation d'interdiction totale avec des dérogations à une autorisation générale accompagnée de mesures de gestion. Il a souligné que si un tel changement était opéré, les mesures devaient couvrir toutes les flottes de la zone, et pas seulement celles qui sont actuellement autorisées à débarquer du bar. Il a suggéré de mettre en place des limitations accessoires minimales pour ces flottes, transformant ainsi les prises accessoires en débarquements correctement enregistrés. En ce qui concerne la période de février-mars, il a noté que la réouverture pourrait être envisagée, éventuellement sous certaines conditions, telles que la limitation à certains engins ou à certains voyages, avec des garanties pour éviter les abus.

Il a souligné que l'avis du CIEM fait référence aux prélèvements, et pas seulement aux débarquements, et que la gestion devrait donc être basée sur les captures totales, y compris les rejets et la pêche récréative. Si seuls les débarquements professionnels étaient pris en compte, l'augmentation serait minime, environ 37 %, ce qui ne reflète pas la réalité. Il a plaidé en faveur de l'utilisation des prélèvements réels (c'est-à-dire en tenant compte de la migration des stocks méridionaux capturés dans la zone nord) comme point de référence, sinon le cadre resterait déconnecté des captures réelles.

La présidente a confirmé à nouveau aux personnes présentes de demander la fin du moratoire dans l'avis à venir. Meun a exprimé son accord avec l'explication de Le Barzic, et personne d'autre n'a émis d'objection.

La discussion s'est ensuite orientée vers le « Seabass Tool ». Le Barzic a rappelé que, lors des précédentes occasions, cet outil n'était pas opérationnel et avait été mis à disposition trop tardivement pour être utile. Il a mis en garde contre le fait de s'y fier tant qu'il n'était pas pleinement fonctionnel et disponible à temps pour être correctement évalué. La présidente a noté que, d'après ce qu'ils avaient compris, l'outil ne serait pas nécessairement opérationnel cette année. Le Barzic et d'autres ont convenu que s'il devait être utilisé, les parties prenantes devaient avoir la possibilité de le tester et de le critiquer à l'avance, plutôt que d'y être confrontées à la dernière minute. La discussion sur ce point s'est conclue par un accord sur le fait que, bien que le Seabass Tool ait un certain potentiel, il ne devrait pas servir de base aux décisions de gestion tant que sa fiabilité n'aura pas été prouvée. Le groupe a réaffirmé son soutien à la demande de levée du moratoire de février-mars, parallèlement à la mise en place de garanties appropriées et à l'adoption d'un cadre de gestion basé sur les prélèvements plutôt que sur les seuls débarquements.

Etienne Dachicourt et Dominique Thomas se sont joints à la conversation et ont précisé qu'aucune proposition n'avait été faite pour augmenter les tonnages des chaluts et qu'aucun chiffre précis n'avait été avancé. Le secteur avait plutôt demandé à l'administration de fournir des scénarios de captures progressives sur plusieurs années avant de prendre position sur des chiffres concrets. Bien qu'il y ait eu un accord sur les principes, les mesures précises devraient attendre ces contributions techniques. Arthur Yon s'est joint à la discussion et a confirmé son soutien. Thomas a souligné une fois de plus la nécessité de s'en remettre à l'administration pour des propositions précises, car cela serait essentiel pour établir une position solide.



Le Barzic a ensuite soulevé la question du mandat et du calendrier des consultations. Il a noté que les délais avaient été modifiés, mais a souligné l'importance de fournir des contributions avant les prochaines consultations entre l'UE et le Royaume-Uni, rappelant que le cycle annuel était déjà en cours, avec une plénière prévue en septembre. Kelberine a souligné qu'il était nécessaire d'attendre la proposition de la Commission (document informel) avant de pouvoir se positionner plus clairement, et s'attendait à ce que des simulations soient disponibles au plus tard à la fin du mois de septembre, après quoi un nouveau groupe de discussion pourrait être organisé.

Lepretre a ensuite évoqué l'idée d'augmenter la taille minimale de débarquement du bar dans les eaux méridionales afin de démontrer leur responsabilité envers la ressource et de renforcer leur crédibilité. Il considérait cela comme une mesure complémentaire potentielle. Kelberine s'est opposé à l'augmentation de la taille, soulignant que cela affecterait gravement les pêcheurs du golfe de Gascogne et que pour eux, il s'agissait d'une « ligne rouge ». Il a insisté sur le fait que ce n'était pas le lieu pour décider d'une telle mesure, qui ne relevait pas de la compétence du groupe de discussion CC EOS. La présidente a convenu que cela ne relevait pas de la compétence du groupe, mais Le Barzic a ajouté que, au sein des organisations de producteurs, des discussions avaient eu lieu sur la possibilité d'envisager une diminution limitée dans le nord, afin de s'aligner sur la taille minimale actuellement en vigueur dans le sud pour les poissons qui migrent de cette région. Il a toutefois souligné qu'il ne s'agissait que d'échanges préliminaires et non d'une proposition.

Meun a réagi en indiquant que la discussion sur la taille minimale de débarquement était nouvelle pour le secteur néerlandais et qu'il aurait besoin de temps pour consulter ses pêcheurs. Pour l'instant, rien ne justifie un tel changement aux Pays-Bas. Le Barzic a précisé une fois de plus qu'il ne s'agissait pas d'une position ferme, mais seulement d'une idée soulevée dans le contexte du nouvel avis du CIEM.

3. Divers – Aucun

4. Résumé des mesures convenues et des décisions adoptées par la présidente

Le groupe de discussion a convenu de fournir l'avis du CC EOS afin de soutenir les prochaines consultations entre l'UE et le Royaume-Uni et les négociations sur les possibilités de pêche de l'UE. Les membres ont reconnu les incertitudes existantes, en particulier en ce qui concerne la pêche récréative. Les membres ont soutenu le passage du cadre actuel de moratoire à un régime de pêche réglementé, selon les principes suivants :

- Demander la levée du moratoire de février-mars, avec des garanties pour prévenir les abus.
- Autoriser la transformation des rejets en débarquements, en veillant à ce que les données soient correctement enregistrées sans augmenter la mortalité par pêche.

- Maintenir les limites de prises récréatives existantes, avec un suivi et une application continue.
- Fonder la gestion sur les prélèvements totaux (débarquements, rejets et captures récréatives), plutôt que sur les seuls débarquements.
- Le Seabass Tool pourrait avoir un potentiel, mais il ne devrait être utilisé que s'il est publié à temps pour être testé et validé de manière approfondie.

Il a été convenu que les scénarios pluriannuels de captures que l'IFREMER s'apprête à publier seront essentiels pour élaborer des stratégies d'exploitation durable. Parallèlement, cela appuiera la recommandation relative à la proposition d'augmenter les limites de débarquement.

Mesures à prendre

1. Le secrétariat et la présidente travaillent sur un projet d'avis pour commentaires dans les délais convenus.
2. Suivi du processus et du calendrier de la proposition de la Commission (document informel).
3. Intégrer les scénarios de l'IFREMER dès qu'ils seront disponibles.
4. Poursuite des consultations internes afin de finaliser les recommandations avant les négociations avec l'UE. Une autre réunion du groupe de discussion pourrait être organisée si nécessaire.

La présidente a remercié les membres, le secrétariat et les interprètes avant de clore la réunion.

Participants

Nom	Organisation
Membres du groupe de discussion	
Etienne Dachicourt	OP CME MMN
Manu Kelberine	CRPMEM de Bretagne
Franck Le Barzic	Cobrenord
Olivier Lepretre	CRPMEM HDF
Geert Meun	VisNed
Pauline Stephan	CNPMEM
Dominique Thomas	OP CME MMN
Arthur Yon	FROM Nord
Observateurs	
Patricia Saiz Valle	Sous-direction générale des pêcheries nationales et des eaux de l'Union européenne – Direction générale de la pêche durable
Secrétariat	
Ilaria Bellomo	
Mo Mathies	